Collectif Handicaps
Une voix à faire entendre

Le 28 mai 2020

A l'attention de
Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la santé

et de

Madame Sophie Cluzel
Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre
chargée des Personnes handicapées

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la santé,
Madame la Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées,

Le gouvernement prévoit d'ouvrir une concertation afin de créer un nouveau risque « perte d'autonomie », voire une nouvelle branche de la Sécurité sociale. Dans cette perspective, un projet de loi prévoit un rapport au Parlement d'ici la fin de septembre 2020 et l'amorçage d'un financement pour 2024.

Ces annonces correspondent à une réforme majeure que les associations de personnes handicapées réclament depuis la loi du 11 février 2005 et qui a fait l'objet de multiples rapports.

Le Collectif Handicaps, qui regroupe 48 associations, apprécie que les dernières communications du gouvernement parlent de perte d'autonomie, et ciblent nommément les personnes handicapées. Nous craignons toutefois que les concertations s'orientent principalement vers le champ du « grand âge ».

Sans ignorer l'enjeu de renforcer la politique de soutien à nos aînés et à leurs aidants, nous considérons que les personnes en situation de handicap (et leurs aidants) ne peuvent être exclues d'une telle réforme, même si les réponses doivent être adaptées en fonction de l'âge (enfants, adultes, personnes âgées).

C'est d'ailleurs ce que Dominique Libault préconisait dans son rapport remis en mars 2019 à Mme Agnès Buzyn, alors Ministre des solidarités et de la santé. De nombreuses mesures proposées dans ce rapport vont en effet dans le sens d'un rapprochement entre les deux régimes, par exemple à travers l'évolution de la prestation de compensation à domicile ou les mesures consacrées aux proches aidants.

Même si le projet de loi relatif à la dette sociale indique bien que le rapport du gouvernement remis au Parlement fin septembre couvrira bien les deux champs personnes âgées /

personnes en situation de handicap, nous souhaitons dès à présent être associés à l'ensemble des travaux préparatoires.

Restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de ma haute considération.

Arnaud de Broca
Président du Collectif Handicaps

Copie à :

- Madame Anne de Bayser, Secrétaire générale adjointe de la présidence de la République

- Madame Anne-Marie Armenteras, Conseillère Santé et Handicap de la présidence de la République

- Monsieur Edouard Philippe, Premier ministre

- Madame Marie-Anne Montchamp, Présidente de la CNSA

- Madame Virginie Magnant, Directrice de la CNSA

- Madame Virginie Lasserre, Directrice de la DGCS

- Monsieur Jérémie Boroy, Président du CNCPH

- Madame Céline Poulet, Secrétaire générale du CIH